



## COMMUNIQUÉ

*Pour diffusion immédiate*

### **La SDÉ Lévis lance son cahier «Entreprendre à Lévis» dans le Journal de Lévis**

**Lévis, le 22 mars 2011** – La Société de développement économique de Lévis (CLD) lance une nouvelle publication « Entreprendre à Lévis » qui vise à promouvoir les entreprises d'ici et les différentes facettes de l'entrepreneuriat. La SDÉ Lévis a convenu une entente de partenariat avec le Journal de Lévis pour la production de ce mensuel.

Le cahier spécial de quatre pages sera publié à dix reprises au cours de la prochaine année et se retrouvera au centre de l'édition régulière du Journal de Lévis, le troisième mercredi du mois. De plus, une version électronique du journal sera disponible sur le site Internet de la SDÉ Lévis et sur [Icilevis.com](http://Icilevis.com) chaque mois.

### **Pleins feux sur les modèles entrepreneuriaux d'ici**

« Pour la SDÉ Lévis, ce nouvel outil de communication permettra de mettre en lumière les succès des PME de Lévis, d'informer les entrepreneurs sur les outils et les ressources disponibles pour créer ou faire croître leur entreprise, et surtout, nous espérons que cette publication stimulera l'émergence de nouvelles entreprises », explique M. Raymond Gouin, directeur général de la SDÉ Lévis.

La SDÉ Lévis intensifie ses efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat sur son territoire. La création de cette publication se donne comme objectif de démystifier l'entrepreneuriat et de transmettre aux jeunes et à tous ceux qui hésitent encore le goût d'entreprendre. En lisant à chaque mois les articles, vous constaterez que l'entrepreneuriat va bien au-delà du démarrage d'entreprise, que c'est toute la collectivité qui bénéficie des succès de ses entreprises.

Nous vous invitons maintenant à surveiller la première parution de ce cahier spécial, exceptionnellement le 30 mars dans le Journal de Lévis !

-30-

Source : Valérie Beaulieu  
Conseillère en communication  
418 837-4781, poste 214  
[vbeaulieu@sdelevis.com](mailto:vbeaulieu@sdelevis.com)